

**MAIRIE
de LE BREUIL**

**PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 21/06/2023	
Avis de dépôt affiché en mairie le : 22/06/2023	
Par :	Monsieur LAPLACE Robert
Demeurant à :	18 rue Pigeard 03120 LE BREUIL
Sur un terrain sis à :	18 rue Pigeard 03120 LE BREUIL
Cadastré :	42 A 159, 42 A 160, 42 A 161, 42 A 162
Nature des Travaux :	construction d'un auvent

N° PC 003 042 23 V0003

Surface de plancher : m²

Si dossier modificatif
Surface de plancher m²
antérieure :

Surface de plancher m²
nouvelle :

Le Maire de LE BREUIL

VU la demande de permis de construire présentée le 21/06/2023 par Monsieur LAPLACE Robert ;

VU l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un auvent ;
- sur un terrain situé 18 rue Pigeard à LE BREUIL (03120) ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/06/2009 et modifié comme suit : révision simplifiée n°1 et modification n°1 le 22/06/2011, modification simplifiée n°1 le 30/11/2011, mise à jour n°1 le 19/12/2011, révisions simplifiées n°2 à 10 le 03/09/2013 puis le 29/11/2013, modification n°2 et mise à jour n°2 le 03/09/2013, mise à jour n°3 le 06/10/2014, modification simplifiée n°2 le 27/04/2015, modification simplifiée n°3 le 02/06/2016, mise à jour n°4 le 12/10/2017, modification simplifiée n°4 le 24/07/2018, mise en compatibilité n°1 le 18/12/2018, mise en compatibilité n°2 le 24/09/2020, mise en compatibilité n°3 le 15/07/2021 et mise en compatibilité n°4 le 27/09/2022, révision générale du PLU prescrite le 04/03/2021 ;

VU le le code du patrimoine notamment les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 ;

VU la servitude LCAP - abords de monuments historiques – Eglise Notre-Dame et Saint-Blaise ;

VU l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 29/06/2023 (ci-joint) ;

CONSIDERANT que l'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus.

ARRÊTE N°2023-048

Article unique : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ**.

LE BREUIL, le 04.07.2023

L'Adjoint au Maire,

Isabelle LANOIX

